

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA, représenté par M. Laurent BROT,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéo-protection et du réseau fibres optiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni le 7 septembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret 2016-360, du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 33, 66 à 68 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que les articles 78 et 79 relatifs aux accords-cadres à bons de commande ;

Vu la délibération n°2016-06-17, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, approuvant l'adoption du nouveau schéma directeur de la vidéo-protection de Versailles Grand Parc ;

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet de définir les fournitures et les prestations nécessaires à l'extension et à la maintenance du dispositif de vidéo-protection de voie publique et des infrastructures du réseau fibres optiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP).

En juillet 2010, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville - au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - au déploiement d'un système de vidéo-protection.

Plusieurs programmes de déploiement ont d'ores et déjà permis de mettre en service environ 307 caméras sur les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-Le-Fleury, Jouy-en-Josas, la Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-Le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Les communes de Bougival, Châteaufort et Toussus-le-Noble sont actuellement en cours d'étude.

Poursuivant sa politique de prévention de la sûreté des personnes et des biens, la Communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui prolonger le programme de vidéo protection et déployer une infrastructure fibres optiques intercommunale sur le territoire de VGP pour le raccordement des mairies au réseau de transport des données de la vidéo.

L'accord-cadre est scindé en deux lots distincts :

- **Lot n°1** : Extension et maintenance du dispositif de vidéo-protection de voie publique et du réseau fibres optiques sur le territoire de Versailles Grand Parc ;
- **Lot n°2** : Travaux de génie civil.

Chaque lot de l'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Cet accord-cadre est à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Les montants estimatifs, pour les quatre ans, sont les suivants :

- Lot 1 : 3 000 000 € HT,
- Lot 2 : 1 500 000 € HT.

La commission d'appel d'offres attribuera les lots de l'accord-cadre selon les critères pondérés suivants :

Lot 1 :

Critères	Pondération
<p>Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique</p> <p><u>Sous-critère 1</u> : Performances techniques et fonctionnelles des solutions proposées, noté sur 30 %</p> <p><u>Sous-critère 2</u> : Organisation, moyens humains et matériels mis en œuvre dans le cadre de la maintenance préventive et curative du système de vidéo protection noté sur 40 %</p> <p><u>Sous-critère 3</u> : Dispositions mises en œuvre afin de respecter le service d'astreinte, de surveillance et de dépannage des réseaux fibres optiques noté sur 30 %</p>	<p>70 %</p>
<p>Prix des prestations</p> <p><u>Sous-critère 1</u> : Total DQE hors rabais : 40 %</p>	<p>30 %</p>

<p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 2</u> :</p> <p style="text-align: center;">Total de la simulation du calcul des rabais : 30 %</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 3</u> :</p> <p style="text-align: center;">Prix maintenance BPU : 30 %</p>	
--	--

Lot 2 :

Critères	Pondération
<p style="text-align: center;">Valeur technique appréciée au regard des éléments fournis au mémoire technique</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 1</u> :</p> <p style="text-align: center;">Organisation et moyens humains dédiés au projet noté sur 60 %</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 2</u> :</p> <p style="text-align: center;">Dispositions et moyens matériels dédiés au projet noté sur 40 %</p>	70 %
<p style="text-align: center;">Prix des prestations</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 1</u> :</p> <p style="text-align: center;">Total DQE hors rabais : 60 %</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-critère 2</u> :</p> <p style="text-align: center;">Total de la simulation du calcul des rabais : 40 %</p>	30 %

Le candidat doit présenter une proposition entièrement conforme à la solution de base.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire ;*
- 2) *d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir et tous documents s'y rapportant ;*
- 4) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés négociés qui pourraient être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;*
- 5) *que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section d'investissement.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le **18 SEP. 2017**



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services